



**Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome
des Jeunes**

UNCLLAJ

Place du Forez, 3 rue Abbé Rozier 69001 Lyon

Tel : 04 72 07 87 17 Fax : 04 78 29 48 74

Email : animation@uncllaj.fr site : www.uncllaj.fr

Procès verbal de la réunion ordinaire de l'Assemblée Générale 6 février 2007

Etaient présents : 22 personnes (Voir liste en Annexe 1) Sur les 31 associations adhérentes, 18 avaient un représentant présent et 5 avaient transmis un pouvoir. 22, soit 71%, des associations adhérentes, étaient donc représentées. 4 personnes étaient invitées. L'assemblée a pu valablement délibérer.

Résumé Communiqué

L'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ) a réuni son Assemblée Générale en session ordinaire le 6 février 2007 à Paris. 22 des 31 associations adhérentes étaient représentées. Sabine Smeyers, présidente, empêchée de poursuivre son mandat, a dû démissionner. L'assemblée a été présidée par Vincent Borrel, vice président. Vincent a remercié Sabine pour le travail qu'elle a fait à la présidence de l'UNCLLAJ depuis sa création en 2002 et l'impulsion qu'elle a donnée à l'association.

- Le rapport d'activité a couvert 2005 et 2006. Les participants ont brièvement commenté les actions internes au réseau des CLLAJ. Ils ont examiné les relations nouées avec le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, la Fondation Abbé Pierre et la Fondation de France. Ils ont échangé sur les apports de l'UNCLLAJ au sein des groupes de travail créés par le Conseil National des Missions locales (CNML) et le Comité Interministériel pour le Développement de l'Offre de Logement (CIDOL). Ils ont débattu sur l'identité des CLLAJ et de l'UNCLLAJ face aux autres acteurs concernés par le logement des jeunes.

- Le rapport financier a montré les engagements du Ministère et des deux Fondations. Les subventions accordées ont permis à l'UNCLLAJ de mettre au travail à temps plein une permanente dès septembre 2006. L'association des CLLAJ de la Région Rhône Alpes (ACRA) continue à apporter son soutien à l'Union notamment pour cette permanente.

Les participants ont pris des mesures concernant les bonnes pratiques de gestion financière, le contrôle financier et la présentation du Budget Prévisionnel 2007.

- L'Assemblée a porté à 12 le nombre maximum des administrateurs et a
 - élu les nouveaux administrateurs : Hervé Mähl, Sylvie Sanchez et Jean Louis Tomus,
 - ré élu les administrateurs : Vincent Borrel, Isabelle Collignon, Paul Ginot, Nadia Maroto

Ces administrateurs rejoignent Eliane Gachet Kubicki, Magalie Lecanu et Marie Christine Meinhard au sein du Conseil d'Administration qui comprend dorénavant 10 membres.

- Le Conseil d'Administration s'est réuni l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale pour élire le Bureau. Hervé Mähl a été désigné comme président. Hervé s'est exprimé sur l'état de l'UNCLLAJ et sur ses perspectives. Le Conseil se réunira à nouveau le mardi 20 mars 2007.
- La rencontre s'est prolongée par un travail en groupe sur les orientations de l'Union, travail qui a provoqué la mise en place de groupes de réflexion sur des thèmes particuliers.

1 Accueil et introduction

Vincent Borrel, vice président, a ouvert la séance et accueilli les participants en les remerciant de leur présence.

Il a rappelé que Sabine Smeyers, présidente, a dû démissionner pour des raisons personnelles. Elle est empêchée de participer à cette réunion de l'Assemblée Générale et à la présider car elle est amenée dans de brefs délais à aller habiter à l'étranger. Comme le prévoit les statuts, Vincent Borrel a présidé la réunion de l'Assemblée Générale.

Il a tenu à remercier Sabine pour le travail qu'elle a fait à la présidence de l'UNCLLAJ depuis sa création en 2002 et l'impulsion qu'elle a donnée à l'association dans tous les domaines : naissance et structuration de l'Union, reconnaissance par les pouvoirs publics, services rendus aux associations adhérentes ...

Vincent a rappelé que la précédente réunion de l'Assemblée Générale datait du 3 février 2005, il y a deux ans. Les rapports présentés couvrent donc les années 2005 et 2006.

Vincent a proposé

- de retirer de l'ordre du jour les points 8, 9 et 10 qui portent sur les orientations de l'UNCLLAJ pour les années à venir,
- de débattre de ces orientations au sein des trois groupes de travail prévus pour cette après midi, en prenant en compte les propositions déjà élaborées par des adhérents ,
- de confier au Conseil d'Administration le soin de piloter la poursuite de la réflexion avec des groupes de travail ad hoc suivant les sujets, d'en tirer des conclusions et de les transmettre à tous les adhérents pour susciter leurs réactions.

L'Assemblée Générale a accepté cette modification de l'ordre du jour et les dispositions proposées.

2 Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 3.02.2007

Ce procès verbal est constitué par le chapitre 3 du compte rendu de la deuxième rencontre nationale des CLLAJ. Il est très bref et est reproduit ci-après :

*« Assemblée générale extraordinaire avec les membres adhérents.
Echanges et modifications des statuts, élection du CA et du Bureau.*

- Présidente *CLLAJ de Vienne*
- Vice président *CLLAJ Haute Garonne*
- Trésorière *CLLAJ Lyon*
- Trésorière adjointe *CLLAJ Metz*

- Secrétaire *CLLAJ Caen*
 - Secrétaire adjoint *CLLAJ Ile de France*
- Les autres membres du CA sont CLLAJ de Martigues et de Bourg en Bresse*
L'Assemblée mandate le CA pour retravailler les statuts. »

Ce procès verbal a été adopté à l'unanimité.

3 Présentation des rapports statutaires

3.1 Rapport moral

Vincent Borrel a présenté le rapport reproduit en Annexe 2.

3.2 Rapport d'activité

Ahmel Djioui, permanente de l'UNCLLAJ, a remis aux participants un rapport d'activité 2006. Puis Virginie Tardieu, pour 2005, et Ahmel, pour 2006, ont présenté oralement l'activité.

3.3 Rapport financier

Eliane Gachet a distribué un document intitulé « Comptes annuels au 31/12/2006 » rédigé par le Cabinet Bonnet (Vienne, 38). Ce document donne le bilan et le compte de résultat. Eliane a présenté ensuite le document et commenté les tableaux. (voir Annexe 3)

4 Débat sur les rapports

4.1 L'activité de l'UNCLLAJ au bénéfice des associations adhérentes

Les participants ont apprécié le document élaboré par Ahmel Djioui. Ils ont approuvé la priorité donnée à la mission d'Ahmel de se rendre auprès des associations adhérentes pour recueillir des données en vue d'alimenter un futur « guide des associations ». Ce guide sera un vivier qui contribuera à la mutualisation des expériences, des pratiques et des savoirs faire. Cette mutualisation, animée par Ahmel, sera multiforme.

Des visites entre CLLAJ ont été signalées (Ile de France / Lyon et Metz).

Les participants ont approuvé les missions d'appuis conseils menées par l'UNCLLAJ. Ces missions sont importantes pour l'avenir.

Les participants ont apprécié que des outils se mettent en place : document annuel « Paysage des CLLAJ », site internet, journal trimestriel (ACTUNCLLAJ), affiches, dépliants ... Ils ne se sont pas attardés à en débattre au plan technique.

D'une manière générale, ils ont insisté sur l'importance de la communication interne à l'UNCLLAJ et sur la transparence de ses activités.

4.2 L'activité externe de l'UNCLLAJ

Les échanges ont apporté les éléments suivants :

4.2.1 Fondation Abbé Pierre

Une convention a été signée en 2005 pour 25.000 euros avec la Fondation Abbé Pierre. La Fondation demandait à l'Union de consolider son réseau et de lui fournir des données sur le logement des jeunes, susceptibles d'être insérées dans le Rapport Annuel sur l'Etat du Mal Logement.

Cette convention n'a pas été renouvelée en 2006 mais Christophe Robert, qui pilote l'élaboration du Rapport, souhaite mettre en place avec l'UNCLLAJ une collaboration opérationnelle et régulière. La Fondation veut notamment

repérer les difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder à un logement et appréhender les situations spécifiques aux divers types d'espaces : urbain, périurbains, ruraux ...

Bruno Six reste l'interlocuteur habituel de l'UNCLLAJ. Il rencontrera le nouveau président de l'Union pour mettre le projet ci-dessus en chantier.

4.2.2 Fondation de France

Il n'a pas été signé de convention en 2005. Une convention a été signée en 2006 pour 25.000 euros. La Fondation demande à l'UNCLLAJ de se structurer et de développer les services offerts aux adhérents.

4.2.3 Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

- Les démarches de l'UNCLLAJ se sont concentrées sur le Plan de cohésion sociale. Elles ont abouties auprès de
 - la **DGAS** à une convention en 2005 puis récemment avec à une convention tri-annuelle de 14.000 euros par an (2006, 2007, 2008).
 - la **DGUHC** à une convention 2006 de 10.180 euros.
 - la **Délégation à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle** à une prise de contact à bon niveau (Richard Oswald, conseiller du ministre Gérard Larcher pour l'insertion des jeunes) permettant de faire connaître les CLLAJ et l'UNCLLAJ.
- Les démarches ont couvert également le **Conseil National des Missions Locales** (CNML, Madame de VEYRINAS) conseil faisant partie de l'organigramme du ministère.

4.2.4 Groupe de travail du CNML et logiciel « Parcours 3 »

Le CNML a mis en place

- un groupe de travail du CNML sur la problématique générale du logement des jeunes.
- un sous-groupe se penche actuellement sur la saisine des données concernant le logement des jeunes dans le logiciel « Parcours 3 » mis en place pour suivre l'activité de toutes les Missions locales. Une reconfiguration partielle du logiciel est nécessaire ou, plus simplement, il convient de rédiger une fiche logement et de promouvoir un vocabulaire commun.

Hervé Mähl et Jean Louis Tomus participent aux travaux du groupe et du sous-groupe où ils rencontrent Mesdames Akodjenou (DGUHC) et Castaing (DGAS) ainsi que l'UFJT, l'Union Nationale des Pact Arim, la PJJ, l'ACSE, l'ADOMA ... Tous ces contacts permettent de contribuer aux travaux et de faire connaître les CLLAJ.

Pour l'Etat, l'exploitation de Parcours 3 peut aboutir à un observatoire national concernant la problématique d'insertion des jeunes. Les Missions Locales sont sollicitées pour alimenter cet observatoire. Les CLLAJ et l'UNCLLAJ seront-ils également sollicités ?

4.2.5 Comité Interministériel pour le Développement de l'Offre de Logements

L'UNCLLAJ a participé aux travaux du CIDOL sur le logement des jeunes. Elle rencontre DGAS, DGUHC, Union des Pact, UFJT, USH, UESL ...32 propositions ambitieuses ont émané.

- Un conseiller a accueilli ces propositions comme « indicatives » et n'a guère d'illusion sur leur mise en œuvre, ne serait-ce que pour des questions financières.
- Jean Louis Borloo va tenir prochainement deux journées nationales sur la rénovation de l'habitat (ANRU). Marie Françoise Savigny, maire adjoint des Mureaux (78) et présidente du CLLAJ du Val de Seine, participera aux travaux et se propose d'interpeller le Ministre sur ces 32 propositions du CIDOL.

- Hervé Mähl propose que les candidats à la présidence de la République soient interpellés sur ces propositions.

4.3 Les associations régionales de CLLAJ

4.3.1 L'association régionale Midi Pyrénées.

En octobre 2006 est née l'association régionale des CLLAJ Midi Pyrénées qui regroupe les CLLAJ de la région Midi Pyrénées.

Cette association régionale a élaboré des orientations pour l'accès des jeunes au logement. Ces propositions seront transmises aux groupes de travail qui se réuniront cette après midi.

4.3.2 Les CLLAJ de la région PACA

Ils sont au nombre de neuf. Trois adhérents à l'UNCLLAJ.

4.3.3 L'intérêt politique de la promotion des CLLAJ au niveau régional

Les Régions sont concernées par le logement et développent des politiques, certaines avec des moyens importants. Les CLLAJ doivent donc être présents à leur niveau. D'où

- le grand intérêt des associations régionales,
- l'idée, à terme, de modifier les statuts de l'UNCLLAJ pour faire une place dans l'UNCLLAJ à ces associations régionales.
- la nécessité pour les CLLAJ de chaque région de se mobiliser et de faire connaître les CLLAJ aux élus et aux administrations régionales.

4.4 L'identité des CLLAJ et de l'UNCLLAJ

Les échanges ont apporté les éléments suivants :

- Beaucoup plus ancien que l'UNCLLAJ, l'UFJT a aujourd'hui de bons atouts pour représenter le logement des jeunes auprès des pouvoirs publics. L'UNCLLAJ n'a pas à en prendre ombrage et doit poursuivre sa progression.
- L'UNCLLAJ et ses CLLAJ adhérents sont des structures associatives autonomes et différentes de l'UFJT. Ils ont une nouvelle approche du territoire et sont souvent une émanation des forces vives du territoire. Ils ont créé des services originaux et portent le projet d'avancer avec des outils nouveaux. La mission d'Ahmel auprès des adhérents avec tous les outils qui se mettent en place – Paysage CLLAJ actualisé annuellement, journal trimestriel « ACTUNCLLAJ, site internet, Guide en cours d'élaboration ... - est une illustration de notre originalité.
- Se pose la question de l'identité nationale des CLLAJ, face à la diversité de leur position et de leurs actions dans chaque territoire.
- Les groupes de travail de cette après midi vont aborder des propositions techniques précises. Ils auront aussi traité de notre qualification pour mener à bien nos missions. Et nous permettre de nous identifier et de nous distinguer.
- Plus fondamentalement, l'UNCLLAJ et son réseau se conçoivent dans une dynamique associative. Se pose la question du « Projet associatif » qui doit guider la politique associative en amont des projets techniques. Qui dit projet associatif dit l'enchaînement : valeurs → missions → projets techniques → pratiques et compétences. L'UNCLLAJ et son réseau de CLLAJ ont, à terme, besoin d'un corpus de textes, concepts et argumentaires sur lesquels s'appuyer.

4.5 Les finances de l'UNCLLAJ

Les échanges ont apporté les éléments suivants :

- Les exercices 2005 et 2006 se sont conclus par des excédents de 33 307 et 10 074 euros respectivement. Pourquoi n'avoir pas engagé cet argent ? La réponse porte sur le besoin d'avance de trésorerie et sur les incertitudes qui accompagnent le développement de l'UNCLLAJ pour ses premières années. Il faut également des fonds pour assurer la montée en puissance des services de l'UNCLLAJ.
- Il n'est pas aisé pour les adhérents de savoir ce que recouvre les lignes budgétaires « frais de Km, de péage, déplacement trains, frais appuis conseil ... ». Qu'en est-il en particulier de la rémunération des salariés des associations membres lorsque, en tant qu'administrateurs ou membres du Bureau, donc bénévoles, ils passent beaucoup de temps sur les affaires de l'Union ? Les participants ont fortement souhaité mettre au travail un groupe chargé d'édicter des bonnes pratiques de gestion financière.
- Des adhérents s'étonnent qu'aucun Budget Prévisionnel 2007 ne soit présenté par le Conseil d'Administration. Il est fait remarquer qu'à la date de la présente réunion, début février, les incertitudes sur les subventions 2007 sont trop grandes pour élaborer un BP réaliste. Il est recommandé de tenir dorénavant cette réunion début avril.

5 Délibérations et approbation des rapports

5.1 Délibération n° 1 : Création d'une commission financière

Suite au débat sur les finances de l'UNCLLAJ, le président de l'Assemblée lui a proposé de prendre la délibération suivante :

« L'Assemblée Générale décide de mettre en place une Commission financière temporaire comprenant le trésorier et des représentants des associations adhérentes, non membres du Conseil d'Administration. Cette Commission a pour mission d'élaborer des règles de bonnes pratiques pour tout ce qui concerne les finances de l'Union. Elle est chargée d'achever ses travaux dans les six mois et d'en présenter le résultat au Conseil d'Administration. Ce dernier rédigera un chapitre du Règlement intérieur sur les bonnes pratiques financières et le proposera pour approbation à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale. »

Monsieur DULAUROY et Monsieur PETRUS se sont portés volontaires pour participer à cette commission financière.

L'Assemblée Générale a adopté cette proposition 14 pour et 4 abstentions.

5.2 Délibération n° 2 : Création de deux postes de vérificateurs bénévoles

Suite au débat sur les finances de l'UNCLLAJ, le président de l'Assemblée lui a proposé de prendre la délibération suivante :

« L'Assemblée Générale décide de se doter de deux vérificateurs choisis pour leur compétence en matière de gestion financière associative parmi les représentants des associations adhérentes, non membres du Conseil d'Administration. Ces vérificateurs, à l'instar des commissaires aux comptes professionnels, procéderont aux vérifications nécessaires pour s'assurer que les comptes présentés annuellement à la réunion ordinaire de l'Assemblée Générale sont "sincères et véritables. Ils en feront rapport à l'Assemblée. »

L'Assemblée Générale a adopté cette proposition à 14 pour et 4 abstentions

5.3 Délibération n° 3 : Présentation du Budget Prévisionnel pour 2007

Suite au débat sur les finances de l'UNCLLAJ, le président de l'Assemblée lui a proposé de prendre la délibération suivante :

« L'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration de transmettre à tous les adhérents de l'Union, pour fin mars 2007, le Budget prévisionnel de l'Union pour l'année 2007. »

L'Assemblée Générale l'a adopté à l'unanimité.

5.4 Approbation des rapports

Compte tenu de l'approbation des trois délibérations ci-dessus, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité le Rapport moral, le Rapport d'activité et le Rapport financier.

6 Quitus donné aux administrateurs pour leur gestion

L'assemblée a donné à l'unanimité son quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours des années 2005 et 2006.

7 Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2007

Eliane Gachet, trésorière, a proposé de porter à 70 euros la cotisation statutaire pour 2007. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Cette argumentation a suscité un échange, en effet aucun BP ayant été présenté, certains adhérents ont demandé ce qui justifiait cette proposition. La réponse porte sur le besoin d'avance de trésorerie et sur les incertitudes qui accompagnent le développement de l'UNCLLAJ pour ses premières années.
Désignation de nouveaux administrateurs

Vincent Borrel a donné la parole à Paul Ginot, secrétaire adjoint, qui a exposé :

7.1 La démission de la présidente et les appels à candidatures

La démission de Sabine Smeyers, présidente, a deux conséquences :

- l'Assemblée Générale est invitée à désigner un administrateur pour remplacer Sabine. Tel était l'objet de l'appel à candidatures pour des postes d'administrateurs lancée par la présidente avec la convocation à cette AGO. En réponse, la présidente a reçu trois candidatures : Hervé Mähl (CLLAJ de Romans – Région Rhône Alpes), Sylvie Sanchez (CLLAJ Ouest Provence – Région PACA) et Jean Louis Tomus (CLLAJ de Paris – Région Ile de France).
- le Conseil d'Administration, une fois renouvelé, doit obligatoirement désigner un nouveau président. La présidente a consulté les administrateurs et notamment le vice-président, Vincent Borrel. La présidente s'est tournée aussi vers Hervé Mähl, fondateur de l'UNCLLAJ dont il a été le premier vice-président. Président de l'association des CLLAJ de la Région Rhône Alpes (ACRA), Hervé est également l'employeur et le soutien logistique et technique d'Ahmel qu'il met à la disposition de l'UNCLLAJ. Hervé a accepté d'être candidat à la présidence de l'UNCLLAJ à titre transitoire. Il s'est donc porté candidat à un poste d'administrateur.

7.2 L'augmentation du nombre des administrateurs

7.2.1 Exposé et débat

Le Conseil d'administration sortant comprend 8 administrateurs. A près la démission de Sabine Smeyers il en reste sept. L'appel à candidature a donné trois candidats. Il serait bon d'élire ces trois personnes qui acceptent de s'engager dans l'UNCLLAJ. Par ailleurs leur répartition géographique respecte l'équilibre entre les territoires. Dans ce cas le Conseil d'administration comprendrait (7 + 3) dix membres alors que les statuts actuels n'en prévoient que neuf au maximum (Article 8).

Or le même article 8 des statuts prévoit que lors de sa troisième réunion ordinaire, l'Assemblée Générale aura le pouvoir d'augmenter le nombre maximum des administrateurs. La réunion de ce jour est de fait la troisième après la réunion constitutive du 16.10.2002 et la réunion du 3.02.2005. L'Assemblée Générale a donc aujourd'hui la possibilité de prendre une délibération dans ce sens. Les participants ont jugé pertinent de porter à 12 le nombre maximum des administrateurs.

7.2.2 Délibération n° 4 : le nombre des administrateurs est porté à 12

Le président a donc proposé la **Délibération n° 4** suivante:

« Conformément à l'article 8 des statuts, pour sa troisième réunion ordinaire, l'Assemblée Générale décide de porter à 12 le nombre maximum des membres du Conseil d'administration. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

7.3 La régularisation de l'élection demandée par certains administrateurs

Paul Ginot a exposé que la délibération prise le 3février 2005 par l'Assemblée Générale a désigné non pas des personnes physiques pour être administrateurs mais des CLLAJ adhérents, à charge pour ces derniers de désigner la personne physique qui siègera au Conseil d'Administration. Les statuts ne prévoient pas cette disposition. Sur la forme Paul estime donc n'avoir jamais été élu. Sur le fond, il reconnaît que le CA a bien fonctionné. Les personnes qui, de fait, se sont retrouvées administrateurs ont fidèlement participé aux réunions du Conseil et se sont montées pertinentes dans leur fonction.

Paul a estimé que les présentes élections sont l'occasion de régulariser la situation. Il a donc démissionné et se représente à nouveau.

Vincent Borrel, Isabelle Collignon et Nadia Maroto ont également jugé pertinent de démissionner et de se représenter.

Pour leur part, Eliane Gachet Kubicki, Magalie Lecanu et Marie Christine Meinhard ont estimé que leur nomination du 3.02.05 n'avait pas à être remise en cause, qu'elles avaient été élues pour trois ans selon les statuts et qu'elles poursuivaient normalement leur mandat d'administrateur.

7.4 La désignation des administrateurs

Le président a soumis au vote de l'Assemblée Générale les candidatures aux postes d'administrateurs de :

- Hervé Mähl, Sylvie Sanchez et Jean Louis Tomus, qui ont répondu à l'appel de la présidente
- Vincent Borrel, Isabelle Collignon, Paul Ginot et Nadia Maroto qui ont souhaité clarifier leur situation.

A l'unanimité, l'Assemblée est convenue de voter à main levée et de délibérer d'un seul coup sur l'ensemble des sept candidatures proposées. Puis, à l'unanimité, elle a voté favorablement pour ces sept candidatures.

La composition du Conseil d'Administration est donc :

Personne physique	Association d'origine	Dé P	Région
Borrel Vincent	CLLAJ 31, Toulouse	31	Midi Pyrénées
Collignon Isabelle	CLLAJ du bassin d'emploi de Metz	57	Lorraine
Gachet Kubicki Eliane	CLLAJ de Lyon	69	Rhône Alpes
Ginot Paul	CLLAJ Saint Quentin en Yvelines Comm Avois.	78	Ile de France
Lecanu Magalie	CLLAJ de l'agglomération de Caen	14	Basse Normandie
Mähl Hervé	CLLAJ TIPI , Romans sur Isère	26	Rhône Alpes
Maroto Nadia	Assoc l'Appart « un bail pour tous (Martigues)	13	PACA
Meinard Marie Christine	CLLAJ L'Appart' Bourg en Bresse	01	Rhône Alpes
Sanchez Sylvie	CLLAJ Ouest Provence (Istres)	13	PACA
Tomus Jean Louis	CLLAJ de Paris	75	Ile de France

8 Clôture de la séance et poursuite des travaux

Vincent Borrel a rappelé aux participants que la journée se poursuit dans l'après midi par un travail en groupes. Vers 12h00, les points de l'ordre du jour étant épuisés et plus personne ne demandant la parole, il a déclaré close la réunion de l'Assemblée Générale.

Il a invité le Conseil d'administration à se réunir pour désigner les membres du Bureau.
Hervé Mähl a été désigné président. Il s'est exprimé sur l'UNCLLAJ et ses perspectives dans un exposé dont il est rendu compte en Annexe 4.

La journée s'est poursuivie par un travail en groupe par thèmes sur les orientations de l'UNCLLAJ pour les années à venir (voir compte rendu). Ce travail se prolongera au sein de groupes de réflexion sur des sujets précis. Lors de sa prochaine réunion, le 20 mars 2007, le Conseil d'Administration fera le point sur la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée Générale en matière financière et sur l'avancement des travaux des groupes.

Annexe 1 : Liste des adhérents, des personnes présentes et des pouvoirs

Région		Département		Associations adhérentes		
N°	Région	N°	Dépt	Associations	Représentants présents et Pouvoirs	Invités
2	Aquitaine	33	Gironde	1 Habitat Jeunes du Bassin d'Arcachon	1 - Pouvoir de Sylvie Labriet	
4	Bourgogne	71	Saône et Loire	2 CLLAJ de Macon		
5	Bretagne	29	Finistère	3 Comité pour l'habitat des jeunes (Quimper)	2 - Pouvoir de Nadine Thomas	
10	Ile de France	75	Paris	4 CLLAJ de Paris	1 Jean Louis Tomus, Dir.	
		78	Yvelines	5 CLLAJ de Versailles et de ses environs	2 Hubert Dulauroy, Pdt	
				6 CLLAJ de St Quentin en Y. et des comm. avoisin.	3 Paul Ginot, Pdt	1 Richard Tellier, Dir.
				7 CLLAJ du Val de Seine (Les Mureaux)	4 Marie Françoise Savigny, Pdte	
		94	Val de Marne	8 CLLAJ du Val de Bièvre (Cachan)	5 Odile Sudan, Pdte	2 Françoise Hégron, Dir.
			9 AIFP Mission Locale de la Plaine centrale (Créteil)			
11	Languedoc Roussillon	30	Gard	10 ALG Nîmes	3 - Pouvoir de Christian Piaux	
		34	Hérault	11 BIJ Perpignan	6 Catherine Detoisien, Dir.	
		66	Pyrénées Orient	12 CLLAJ du cœur de l'Hérault		
13	Lorraine	57	Moselle	13 CLLAJ du bassin d'emploi de Metz	7 Isabelle Collignon	
14	Midi Pyrénées	31	Haute Garonne	14 CLLAJ 31 (Toulouse)	8 Vincent Borrel, Dir.	3 Claude Pétrus, Pdt
		82		15 CLLAJ de Montauban	4. pouvoir de Daniel OCIO	
16	Basse Normandie	14	Calvados	16 CLLAJ de l'agglomération de Caen	9 Magali Lecanu, Dir.	
19	Picardie	60	Oise	17 Mission Locale Rurale du Grand Plateau St Just en Ch.	10 Catherine Bonnet	
20	Poitou Charente	16	Charente	18 CLLAJ d'Angoulême		
		17	Charente maritime	19 CLLAJ 17 La Rochelle	11 Frédéric Milhiet	
				20 CLLAJ de Rochefort		
21	Provence Alpes Côte d'Azur	6	Alpes Maritimes	21 Mission locale Antipolis Antibes	12 Brigitte Mallet	
		13	Bouches du Rhône	22 CLLAJ Ouest Prvence (Istres)	13 Patrick Krikorian, Pdt	4 Sylvie Sanchez, Dir.
				23 Association Appart un bail pour tous		
22	Rhône Alpes	1	Ain	24 CLLAJ L'Appart Bourg en Bresse	5 - Pouvoir de Christine Meinard	
		38	Isère	25 RIVHAJ CLLAJ de Vienne		
				26 CLLAJ TIPI Romans sur Isère	14 Hervé Mähl, Dir.	
		69	Rhône	27 CLLAJ de Lyon	15 Eliane Gachet Kubicki, Dir.	
				28 CLLAJ Saint Priest	16 Bernadette Gudin	
				29 SLJ Mission Locale de Venissieux	17 Marie Laure Soteras	
74	Haute Savoie	30 SLJ ACT Habitat (Annecy)	18 Hélène Delobel			
			31 CLLAJ du Chablais (Thonon les bains)			

	Guadeloupe	971	Guadeloupe	32 CLLAJ ACCORS (Pointe à Pitre)		
--	------------	-----	------------	----------------------------------	--	--

Annexe 2 : Rapport Moral

La dernière réunion de l'Assemblée Générale de l'UNCLLAJ date du 3 février 2005. Les rapports présentés aujourd'hui à l'Assemblée Générale couvrent donc les années 2005 et 2006. Suivant les usages, notre **Rapport Moral** se réfère aux buts et aux moyens d'actions que nous nous sommes fixés en créant l'UNCLLAJ ainsi qu'à la manière dont nous nous organisons pour mener à bien cette entreprise. Il se réfère donc aux statuts. Ce rapport moral trace à grands traits la ligne de la politique associative suivie, laissant au rapport d'activité et le soin de présenter les principales actions concrètes menées.

1 - Le regroupement des CLLAJ au sein d'une représentation nationale

Déclarée en préfecture en octobre 2002, l'Union naissante a mené une politique de regroupement des CLLAJ et Services Logement existants par un recensement de ces structures puis par des contacts et des rassemblements notamment lors des journées nationales de novembre 2003, février 2005 et janvier 2006. Lors des dernières journées, 49 organisations se sont montrées intéressées couvrant 32 départements sur 95 et 19 régions sur 22.

Les adhésions ont progressées. A la création de l'UNCLLAJ 6 associations (Romans sur Isère, Vienne, Bourg en Bresse, Saint Priest, Lyon, Caen, Toulouse) ont pris le départ. L'UNCLLAJ compte aujourd'hui 32 associations adhérentes en métropole, couvrant 34/95 départements et 12/22 régions, plus une association en Guadeloupe.

La création des associations régionales a également progressé. Se sont ainsi organisées les Régions Ile de France, Rhône Alpes et Midi Pyrénées. Ce travail de promotion et de regroupement des CLLAJ reste à poursuivre.

De son côté, l'Union nationale des Foyers et services pour Jeunes Travailleurs (UFJT) a créé des CLLAJ ou Services logements jeunes qu'elle regroupe en son sein. Les Assises nationales Habitat Jeunes, organisées le 24 novembre dernier à Rennes par l'UFJT, ont permis de faire le point sur ce regroupement qui compte une trentaine de structures. Invitée, l'UNCLLAJ a participé à ces assises.

Chacun des regroupements, UNCLLAJ et UFJT, a son dynamisme propre.

2 - La représentation des CLLAJ et les questions d'identité et de crédibilité externes

En 2005 et 2006, l'UNCLLAJ a pris de nombreux contacts avec le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ainsi qu'avec la Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France et la Caisse nationale des Affaires Familiales. Se sont posées deux questions de fond :

- l'identité de l'UNCLLAJ et de son réseau associatif par rapport aux autres organisations concernées par le logement des jeunes,
- la crédibilité de ce dispositif qui est nouveau comparé aux autres fédérations.

Un premier train de réponses a été donné par le dynamisme de l'UNCLLAJ et la diligence de son réseau d'associations. A la demande du ministère, l'UNCLLAJ a élaboré en 2005 puis en 2006 un « paysage des CLLAJ en France » présentant le réseau des CLLAJ et la population jeunes touchée. Elle a créé un site internet. Ces initiatives et les rencontres de février 2005 et de janvier 2006 ont été appréciées par nos interlocuteurs nationaux.

Fin 2005, des conventions assorties de subventions sont venues officialiser la reconnaissance politique de l'UNCLLAJ et de son réseau associatif. Cette reconnaissance s'est poursuivie en 2006 par l'invitation faite à l'UNCLLAJ de participer aux travaux du Comité Interministériel du Développement de l'Offre de Logement (CIDOL) et au groupe de travail « situation des jeunes » du Conseil National des Missions Locales. Il faut noter que l'apport conceptuel et technique de l'UNCLLAJ aux travaux du CIDOL qui viennent de se conclure a lui aussi été apprécié par nos interlocuteurs.

Un récent entretien avec le ministère montre que la crédibilité des CLLAJ et de l'UNCLLAJ se joue aussi sur l'implantation très diversifiée des CLLAJ, présents dans les grosses agglomérations, dans le péri-urbain et les petites communes. Des pans importants de la réalité du logement des jeunes sont mal connus du ministère et l'UNCLLAJ peut contribuer à combler ces vides. C'est dire qu'en matière de représentation et de crédibilité externes, l'UNCLLAJ et son réseau associatif ont pris un bon départ. Mais beaucoup reste à faire. La

précarité financière des CLLAJ reste criante, ce qui montre que la reconnaissance de la pertinence de leur mission et de leurs pratiques est loin d'être suffisante.

3 - La vie associative interne à l'UNCLLAJ

3.1. L'arrivée et la mise au travail d'une permanente

A la création de l'UNCLLAJ, l'association des CLLAJ de la Région Rhône Alpes, l'ACRA, a apporté à l'Union un support logistique et technique notamment en mettant à sa disposition Virginie Tardieu, gracieusement et à temps partiel. L'attribution à l'UNCLLAJ de subventions propres lui a permis de libérer Virginie en faisant appel à une permanente. C'est ainsi qu'elle bénéficie depuis l'été 2006 du travail à temps complet d'Ahmel Djioui. L'UNCLLAJ a souhaité conserver l'aide logistique de l'ACRA et permettre à Virginie d'accompagner Ahmel dans sa prise de fonction. Ahmel est actuellement embauchée par l'ACRA qui la met à la disposition de l'UNCLLAJ moyennant remboursement des frais engagés. A terme, l'UNCLLAJ souhaite disposer de ressources suffisantes pour assurer elle-même sa logistique et gérer son personnel. Dans l'immédiat elle remercie l'ACRA de bien vouloir poursuivre son soutien.

3.2 La mutualisation entre les associations adhérentes

L'attractivité et la crédibilité de l'UNCLLAJ vis à vis des associations adhérentes ou susceptibles d'adhérer se joue notamment sur la mutualisation des bénéficiaires du travail des uns et des autres. C'est la raison pour laquelle est prioritaire la mission donnée à Ahmel Djioui de se rendre auprès des CLLAJ et de recueillir auprès d'eux des informations sur leurs missions, pratiques et initiatives puis de rédiger et tenir à jour un cahier guide permettant à chacun de puiser dans le trésor commun ainsi constitué. Est également prioritaire la mission d'Ahmel d'animer le partenariat pour rendre vivant le cahier-guide et opérationnelle cette mutualisation. Il en découle l'appel à des moyens qui commencent à se mettre en place comme le montre le rapport d'activité.

3.3 L'écoute de chaque CLLAJ et la dimension associative de l'UNCLLAJ

Un des atouts de l'UNCLLAJ et de son réseau est simultanément la richesse des initiatives locales et la cohérence de l'ensemble. Chaque CLLAJ, même le plus modeste en taille, doit donc pouvoir faire entendre sa voix. Chaque CLLAJ doit pouvoir dire ce qu'il attend de l'UNCLLAJ et bénéficier des services que crée l'UNCLLAJ. C'est ce qui est attendu de la vie associative interne à l'Union. Ce passage de l'ère des pionniers qui ont créé le mouvement et fait la trace, à l'ère de l'association a pris un bon départ le 3.02.05 par la désignation d'un Conseil d'Administration avec le souci d'un équilibre dans la représentation territoriale. Depuis ce Conseil s'est réuni régulièrement. Mais la structure associative demande à être consolidée. Il faut préciser la manière dont se prennent les décisions - c'est à dire les modes de saisine et de délibération - et poursuivre l'élaboration des textes fondateurs dont les statuts, le règlement intérieur. Il y a du pain sur la planche.

Voici à grands traits un rapport moral que le rapport d'activité et le rapport financier vont préciser. Ce rapport débouche naturellement sur un débat sur les orientations qui a été préparé par plusieurs d'entre nous et que nous aborderons dans les trois groupes de travail de cette après midi.

Annexe 3 : L'UNCLLAJ et ses perspectives, par Hervé Mähl, président

Nota Le Conseil d'Administration de l'UNCLLAJ s'est réuni le 6 février 2007 pour désigner le Bureau et notamment un nouveau président, suite à la démission de Sabine Smeyers, présidente. Sabine a pressenti Hervé Mähl de présenter sa candidature, ce qu'il a accepté.

Avant le vote du Conseil, Hervé a tenu à exposer comment il voyait l'UNCLLAJ et quelles orientations il souhaitait donner à sa présidence. Elu président à l'unanimité, il a refait cet exposé, le même jour, devant les participants à la réunion de l'Assemblée Générale.

Sabine Smeyers a donné beaucoup de son énergie à la naissance de l'UNCLLAJ et à son démarrage dans tous les domaines. J'ai été associé de très près à son action et je tiens à la remercier au moment où vous me confiez la mission de prendre sa suite. J'ai à excuser Marie Christine Meinhard, trésorière adjointe, qui n'a pu participer à nos travaux.

J'accepte cette présidence comme un mandat transitoire. Aujourd'hui il est utile que le potentiel des CLLAJ de la région Rhône Alpes continue à soutenir l'UNCLLAJ. Depuis le début j'ai travaillé en lien avec Sabine Smeyers, Virginie Tardieu, maintenant Ahmel Djoui. L'association des CLLAJ de la région Rhône Alpes, que je préside, est, pour des raisons de pratique logistique et opérationnelle, l'employeur actuel d'Ahmel. Mais l'UNCLLAJ s'est développée et, par ses adhérents, commence à couvrir le territoire national en rassemblant des CLLAJ investis dans des situations politiques et urbaines très différentes : agglomérations urbaines, péri-urbaines, rurales ... Les membres du Conseil d'administration viennent maintenant de toute la France. L'UNCLLAJ doit à viser à avoir sa propre logistique.

J'associe trois idées à ce mandat de président ;

- *Accélérer le développement de l'UNCLLAJ*

Nous sommes un peu plus de trente à ce jour à adhérer à l'Union. Nous devons aller très au delà. Notre crédibilité vis à vis des pouvoirs publics nationaux en dépend. Nous avons à convaincre les CLLAJ non adhérents de nous rejoindre. Pour cela il faut que les CLLAJ tirent bénéfice de leur adhésion. Les associations ont à s'entraider, se soutenir et à se stimuler. L'Union doit donc reconnaître et valoriser les initiatives qui se prennent et les actions très variées qui sont menées. Elle doit tenir et diffuser un « cahier des expériences », vivier où les adhérents puissent venir puiser.

- *Susciter des associations régionales et départementales*

L'Union doit encourager les leaders géographiques et les personnes ressources locales pour dynamiser les CLLAJ existants et en faire émerger de nouveaux.

- *Ouvrir des chantiers*

Certains sont généraux. Il s'agit de structurer la dynamique associative et consolider notre identité :

- revoir les statuts et les autres textes fondateurs
- élaborer un argumentaire politique auquel les adhérents puissent se référer,
- développer un lobbying régional et départemental en s'appuyant sur les initiatives prises en Rhône Alpes, Ile de France et maintenant Midi Pyrénées. Il s'agit de faire essaimer les expériences.

D'autres chantiers sont techniques et conjoncturels :

- Travailler sur la « Garantie des Risques Locatifs » (GRL). Un conseiller du Ministère rencontré récemment nous informe que l'Etat va se tourner vers le 1% patronal pour assurer ce service. Les CLLAJ et l'UNCLLAJ ont donc à rencontrer les organisations du 1%.
- Rester vigilants au sujet de la Loi opposable au logement. Nous avons à nous positionner pour que la loi et ses décrets d'application visent l'accès au logement autonome de tous les jeunes et ne se limite pas aux actions au bénéfice des jeunes les plus défavorisés.

Je vous remercie de votre confiance.